



DECISION MUNICIPALE N° 2026/13

Objet : Signature d'une convention ayant pour objet la régulation féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune de Pignans au titre des dispositions de l'article 1211-27 du code rural

Le maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°11/2026 en date du 21 mars 2026 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une action de régulation féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune de Pignans,

DECIDE

Article 1 : De signer une convention avec la clinique vétérinaire du Luc SEVETYS sise rue Nicolas Boileau, quartier la retrache 83340 LE LUC EN PROVENCE ayant pour objet la régulation féline sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune de Pignans.

Article 2 : De déterminer que la commune ne pourra dépenser plus de 1 500 € par an.

Article 3 : D'inscrire au budget principal de la commune les crédits correspondants.

Article 4 : De rendre compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5 : D'inscrire cette décision au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 27/05/2026

Le Maire,
BRUN Fernand

